



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-100

Renouvellement de l'ENT PrimOT dans les écoles de Dreux (Enfance, Éducation, Famille)

8.14

Rapporteur : Sébastien LEROUX

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	9
Votants	39

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures et une minute, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, François JAGUIN, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Talal ABDELKADER, Lydie GUERIN donne procuration à Yucel KISA, Sophie WILLEMEN donne procuration à Ratko KLISURA, Chantal DESEYNE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Hélène BARBE donne procuration à Christine PICARD, Jacques ALIM donne procuration à Cherif DERBALI, Josette MARTIN donne procuration à Nicola CARNEVALE, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS, Carine GENTIL donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ.

Par la délibération n°DEL2022-148 du 13 octobre 2022, la mairie de Dreux avait fait le choix de déployer un l'Espace Numérique de Travail dénommé primOT, pour les écoles élémentaires d'une durée d'un an.

Cet ENT propose des outils pour la pédagogie et l'administratif, la production et l'accès à des ressources numériques adaptées aux enfants, la communication, l'information, les échanges et la collaboration pour l'école, les familles et la collectivité.

Pour rappel, pour accéder à PrimOT, il convient d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public Centre InterActive (GIP RECIA) et de s'acquitter d'une contribution annuelle de 500 €.

LE GIP RECIA est une structure coopérative institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif.

À compter de la rentrée scolaire 2023/2024, les écoles élémentaires qui le souhaitent pourront renouveler l'abonnement et les écoles maternelles pourront bénéficier aussi de ce dispositif.

Le coût de l'année scolaire de l'ENT PrimOT est de 45 € TTC par classe plafonné à 230 € TTC par école. Le montant s'élève donc à 3 570 € soit un total de à 4 070 € avec l'adhésion.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions de la Commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et politique sportive.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Sébastien LEROUX,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Approuve l'annexe de l'ENT listant les écoles concernées par le déploiement de l'ENT à la rentrée scolaire 2023/2024,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite annexe.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 29 juin 2023

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

